

Arrêté n°09-2022 portant modification de l'arrêté n°15-2018 du 1^{er} juin 2018 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes placée auprès des services administratifs**LE PRESIDENT**

- VU** l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances, de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération n°B008-03-2021 relative au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- VU** la délibération n°B055-11-2021 du Bureau portant modification de la régie de recettes placée auprès des services du SMICTOMME ;
- VU** l'arrêté n°15-2018 du 1^{er} juin 2018 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes placée auprès des services administratifs ;
- VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le montant du cautionnement imposé au régisseur titulaire compte tenu de l'importance des fonds maniés ;
- CONSIDERANT** que le montant moyen des recettes encaissées mensuellement est dorénavant compris entre 1 221€ et 3 000€ ;

ARRETE

Article 1 : M^{me} Sandrine HISLER est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 300€.

Article 2 : M^{me} Sandrine HISLER percevra une part d'IFSE, au titre des fonctions de régisseur.

Fait à Molsheim, le 11 avril 2022
Le Président,

Jean-Philippe HARTMANN

Sandrine HISLER (régisseur titulaire), le 11 avril 2022
signature précédée de la mention « vu pour acceptation »

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.